

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0117 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DE L'APPARTEMENT SITUEE 42 RUE PIERRE-HENRI MAUGER A CONTRES

Monsieur Michel CHASSET, adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux bâtiments informe les membres du conseil que dans le cadre de sa politique de développement du commerce en centre-bourg, la Commune a acquis le bien sis 42 rue Pierre-Henri Mauger sur la commune déléguée de Contres. Une boucherie y est installée au rez-de-chaussée. Par l'accès du 3 rue Abel Poulin se trouve un logement réparti sur 3 niveaux comprenant au 1er étage une salle à manger, salon, cuisine, chambre, balcon (partie sous véranda entre les 2 parties pleines du R+1 sur la rue Abel Poulin), au 2ème étage, deux chambres, salle de bains et toilettes, au 3ème étage, une chambre mansardée. Ce bien est cadastré préfixe 000 section CI numéros 328p et 329 pour une contenance totale de 115 mètres carrés. Un acquéreur a été trouvé au prix de 59 000,00 € et 4 000, 00 € de frais de négociation, hors frais d'acquisition.

Néanmoins, une pièce de taille réduite a été découverte lors de la dernière visite du bien. Il conviendrait de confirmer la vente en modifiant par voie de conséquence le règlement de copropriété.

- Considérant la découverte de la nouvelle pièce ;
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale en date du 15 septembre 2023 référencé DS 13836842 ;
- Vu l'état descriptif de division référencé R2022-143 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité : (Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote)

- De vendre les parcelles préfixe 000 section CI numéros 328p et 329 susvisées, situées 3 rue Abel Poulin sur la commune déléguée de Contres au prix de 59 000,00 euros hors frais d'acquisition ;
- De payer la modification du règlement de copropriété à hauteur de 800,00 € ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

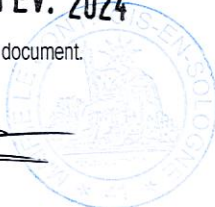
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



1 FEV. 2024



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0116 : VENTE DU BIEN SITUÉ 6 ROUTE DE MOULIN A CONTRES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du conseil que le bien, caractérisé par les parcelles préfixe 000 section AO numéros 45, 34, 44, 46, 147, 148, 149, 150, 198, 381, 390, 392 et 394 situées aux lieudits LE GUE FAGOT, MOULINS et LA PLAINE DE MOULINS pour une superficie totale de 118 780 m², a été acquis pour les terres afin de réaliser une zone tampon pour la station d'épuration et une zone humide dans le cadre des projets de résidence seniors de la société Serenya et potentiellement de la prolongation de la déviation du Conseil départemental de Loir-et-Cher. Les bâtiments en tant que tels n'ont donc pas d'intérêt particulier pour la Commune. Il est donc proposé de les vendre au prix de 85 000 euros hors frais d'acquisition. Le terrain est caractérisé par les parcelles préfixe 000 section AO numéros 516 et 518, d'une superficie totale de 4 247 mètres carrés, situé au lieudit 6 route de Moulin sur la commune déléguée de Contres.

- Considérant que la Commune n'a pas d'intérêt à conserver et entretenir les bâtiments caractérisés ci-dessus ;
- Vu le plan de division référencé R2023-214 en date du 11 janvier 2024 ;
- Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale référencé 14872622 en date du 17 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (Magali LEONARD, Michel QUENIOUX, Estelle TRONSON, Hervé BARON, Anne-Laure POUILLAIN) - Madame Elodie PEAN-NORQUET ne prend pas part au vote :

- De vendre les parcelles préfixe 000 section AO numéros 516 et 518, d'une superficie totale de 4 247 mètres carrés, situées au lieudit 6 route de Moulin sur la commune déléguée de Contres au prix de 85 000 euros, hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0115 : ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEUDIT LES PETITES PERRIERES A CONTRES

Monsieur Dany MOREAU, adjoint au maire délégué au technique et réseaux de voirie informe les membres du Conseil que la Commune est partie prenante du projet de centrale photovoltaïque de la société Notus à La Plaine de Launay à Contres, comme indiqué dans la délibération du Conseil municipal en date du 9 septembre 2021. Afin de le développer, la Commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles préfixe 000 section BK numéros 105, 107, 108, 115, 116 et 117, d'une superficie totale de 3 ha 19 ares 54 centiares, situées au lieudit Les petites Perrières sur la commune déléguée de Contres. Le prix serait de 63 908 euros, hors frais d'acquisition.

Considérant l'intérêt pour l'environnement et pour la Commune d'étendre le projet de centrale photovoltaïque ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (Madame Péan-Norguet Elodie ne prend pas part au vote), décide :

- D'acquérir la parcelle préfixe 000 section BK numéros 105, 107, 108, 115, 116 et 117, d'une superficie totale de 31 954 mètres carrés, situées au lieudit Les petites Perrières sur la commune déléguée de Contres au prix de 63 908 euros, hors frais d'acquisition ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire-adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024

- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0114 : DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL DU CIMETIERE DE FEINGS

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la réalisation de l'extension du cimetière de la commune déléguée de Feings, il conviendrait de déclasser la portion de chemin rural située entre le chemin de la Croix Vitelle de Feings à Contres et le chemin rural dit de la Mézerie, telle qu'identifiée sur les documents joints, pour intégrer son emprise au projet.

Pour se faire, cette partie de chemin devra être désaffectée, puis une procédure de déclassement enclenchée par une enquête publique. A la suite de celle-ci, le déclassement sera soumis au Conseil municipal. Pour pallier à cette suppression, une nouvelle voie sera créée entre les deux chemins ruraux susvisés, telle que caractérisée sur le plan joint, sur la parcelle en cours d'acquisition par délibération numéro 2023-1220 en date 14 décembre 2023.

Le dossier d'enquête publique sera notamment constitué de :

- La délibération de mise en enquête ;
- La notice explicative du projet ;
- Un plan de situation des voies concernées et un plan parcellaire ;
- La liste des propriétaires des parcelles riveraines.

Considérant l'intérêt pour la Commune de réaliser une extension du cimetière de Feings et par voie de conséquence de déclasser la partie du chemin rural susvisée et caractérisée par les plans joints ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De prononcer la désaffectation de la portion de chemin rural située entre le chemin de la Croix Vitelle de Feings à Contres et le chemin rural dit de la Mézerie, telle qu'identifiée sur les documents joints
- D'autoriser Monsieur le Maire et Monsieur le Maire délégué de Feings à engager une procédure de déclassement du domaine public de celle-ci ;
- De lancer l'enquête publique qui en découle ;
- D'autoriser Monsieur le Maire et le Maire délégué de Feings à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024
- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0113 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE RURALE (DDSR) – REFECTION DE LA SALLE DES FETES – COMMUNE DELEGUEE DE OUCHAMPS

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances explique aux membres du Conseil Municipal que la salle des fêtes de la Commune Déléguée de OUCHAMPS nécessite des travaux.

L'estimation des travaux s'élèvent à 49 505,13€ HT

Monsieur Eric MARTELLIERE propose de demander une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 15 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Départementale Rurale de Solidarité au titre de l'année 2024 pour les travaux de la salle des fêtes de Ouchamps d'un montant estimé à 49 505,13€ HT.

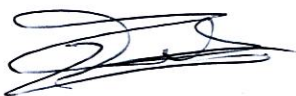
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024
- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0112 : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DEPARTEMENTALE DE SOLIDARITE RURALE (DDSR) – AMENAGEMENT DES SERVICES TECHNIQUES – COMMUNE DELEGUEE DE FOGERES SUR BIEVRE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au maire délégué aux finances explique aux membres du Conseil Municipal que depuis quelques années, il a été dessiné un découpage par pôle technique au sein du territoire de Le Controis-en-Sologne.

Le pôle Feings -Fougères-Ouchamps dont une partie du matériel est stocké sur la commune de Fougères sur Bièvre nécessite un aménagement afin de sécuriser le site mais également faciliter le déchargement de matériel

L'estimation des travaux s'élèvent à 55 166,10€ HT

Monsieur Eric MARTELLIERE propose de demander une subvention au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale (DDSR) auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher à hauteur de 16 000€.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

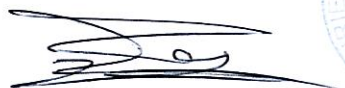
- De demander auprès du Conseil Départemental de Loir-et-Cher une subvention au titre de la Dotation Départementale Rurale de Solidarité au titre de l'année 2024 pour les travaux d'aménagement du service technique de la commune déléguée de Fougères sur bièvre d'un montant estimé à 55 166,10€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024
- 1 FEV. 2024



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0111 : DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU LOIRE – BRETAGNE - CREATION D'UN FORAGE (F6) - COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à ce jour, la production d'eau potable sur la commune déléguée de Contres est assurée par 2 forages au séno-turonien et 1 forage au cénomaniens.

La production en eau est tendue et ne permet pas de mettre à l'arrêt l'un des ouvrages le temps de procéder à des travaux de réhabilitation par exemple.

La collectivité souhaite sécuriser sa production en eau potable par la réalisation d'un nouveau forage au séno-turonien dénommé F6, à proximité du forage existant F2.

Les données géologiques du secteur sont bien connues du fait de la présence du forage F2 et du forage au cénomaniens F5 réalisé sur la même parcelle.

Le nouveau forage de production d'eau potable projeté sur la parcelle des forages F2 et F5, devra être capable de fournir un débit équivalent à celui du forage F2, c'est-à-dire 70 à 90 m³/h.

Le nouveau forage aura pour objectif de se substituer au forage F2. Les conditions d'exploitation seront connues suite aux travaux. Le coût du projet est estimé 369 000,00€ HT et il est sollicité une subvention au taux maximal à l'Agence de l'Eau Loire -Bretagne

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention à l'Agence de l'Eau Loire -Bretagne au titre de l'année 2024 pour la création d'un forage F6 sur la commune déléguée de Contres d'un montant estimé 369 000,00€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORGUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0110 : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – CREATION D'UN FORAGE (F6) – COMMUNE DELEGUEE DE CONTRES

Monsieur Christophe BESNÉ, délégué réseaux, eau et assainissement rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à ce jour, la production d'eau potable sur la commune déléguée de Contres est assurée par 2 forages au séno-turonien et 1 forage au cénomaniens.

La production en eau est tendue et ne permet pas de mettre à l'arrêt l'un des ouvrages le temps de procéder à des travaux de réhabilitation par exemple.

La collectivité souhaite sécuriser sa production en eau potable par la réalisation d'un nouveau forage au séno-turonien dénommé F6, à proximité du forage existant F2.

Les données géologiques du secteur sont bien connues du fait de la présence du forage F2 et du forage au cénomaniens F5 réalisé sur la même parcelle.

Le nouveau forage de production d'eau potable projeté sur la parcelle des forages F2 et F5, devra être capable de fournir un débit équivalent à celui du forage F2, c'est-à-dire 70 à 90 m³/h.

Le nouveau forage aura pour objectif de se substituer au forage F2. Les conditions d'exploitation seront connues suite aux travaux. Le coût du projet est estimé 369 000,00€ HT et il est sollicité une subvention au taux maximal au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2024 pour la création d'un forage F6 sur la commune déléguée de Contres d'un montant estimé 369 000.00€ HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur

- 1 FEV. 2024
- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0109 : DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été délibéré à l'unanimité le 22 septembre 2022 pour accepter les travaux correspondants aux études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie basse tension.

Il a été décidé de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études à l'opération de l'enfouissement des réseaux des rues suivants :

- Rue de l'Arvaux
- Rue du Grand Clos

Le montant des travaux par rues se décompose ainsi :

- Rue de l'Arvaux 145 757,40€ HT
- Rue du Grand Clos 184 695,00€ HT

Monsieur Eric MARTELLIERE indique qu'une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) peut être déposée à la Préfecture de Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) au titre de l'année 2024 pour l'enfouissement des réseaux pour la rue de l'ARVAUX et la rue du GRAND CLOS d'un montant estimé à 330 452,40€ HT.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-1218 du 14 décembre 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024
- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire





Le Controis
en Sologne
Contres - Fougères
Mairie - 41100 Contres
0254211111

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0108 : ANNULE ET REMPLACE - DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – COMMUNE DELEGUEE DE FOUGERES SUR BIEVRE

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances rappelle aux membres du Conseil Municipal, qu'il a été délibéré à l'unanimité le 22 septembre 2022 pour l'acceptation des travaux correspondants aux études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie basse tension. Lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023, il a été délibéré à l'unanimité pour la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR).

Aussi, suite à une erreur de montant reporté sur la délibération, il convient d'annuler la délibération n°2023-1218 du 14 décembre 2023 relative à la demande de subvention au titre de la DETR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'annuler la délibération n°2023-1218 du 14 décembre 2023 relative à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) afin d'en adopter une nouvelle

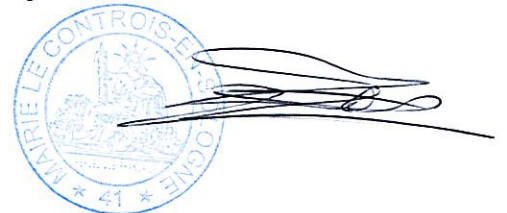
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le - 1 FEV. 2024
Reçu en Préfecture, le - 1 FEV. 2024
Je certifie le caractère exécutoire de ce document
L'ordonnateur,



**Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0107 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ONAC VG – DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au Maire délégué aux sports et à la vie associative informe les membres du Conseil municipal qu'il est envisagé de modifier l'emplacement du monument aux morts de la commune déléguée de Contres et de le déplacer dans le jardin public à proximité du champ de foire.

Le montant des travaux s'élève à 15 671,80€ HT.

Une demande de subvention peut être déposée auprès de l'Office National des combattants et victimes de guerre (ONaCVG).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le déplacement du monument aux morts dans le jardin public à proximité du champ de foire
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'ONaCVG.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

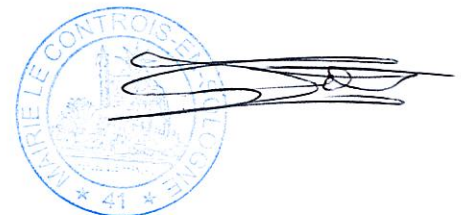
Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

~ 1 FEV. 2024

~ 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0106 : DEMANDE D'ADMISSION EN CREANCES ETEINTES

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances, informe les membres du Conseil Municipal d'une sollicitation du Trésor Public en vue d'une admission de dettes en créances éteintes.

Cette demande concerne des dettes de cantine et garderie d'un montant total de 1 600,33 €.

La personne concernée a fait l'objet d'un dossier de surendettement dont l'ensemble des dettes a été totalement effacé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'admettre en créances éteintes une dette totale de 1 600,33 € (mille six cent euros et trente-trois centimes)

Ces dépenses sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 6542 « créances éteintes ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le - 1 FEV. 2024
Reçu en Préfecture, le - 1 FEV. 2024
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0105 : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – ENGAGEMENT SPORTIF

Monsieur Thierry BAUMER, adjoint au maire délégué aux sports et à la vie associative informe les membres du Conseil municipal qu'un jeune sportif a sollicité, auprès de la commune, une aide financière dans le cadre de son engagement sportif et ses études au CREPS de Bourges afin de lui permettre de financer son année sportive et scolaire.

Il s'agit de Karl SAGNIER, cycliste, âgé de 16 ans inscrit depuis plusieurs saisons au Vélo Club Controis et aux performances sportives très prometteuses.

Monsieur Thierry BAUMER propose de lui attribuer une aide financière exceptionnelle de 1 000 € pour l'achat de matériels.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'attribuer une aide financière exceptionnelle de 1 000 € (mille euros) à Karl SAGNIER.

Cette dépense sera inscrite à l'article 65748 du budget primitif 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024

- 1 FEV. 2024

Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire





Le Controis
en Sologne
Cantons • Pays
d'origine • 1844
Société • 1904

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0104 : FIXATION DU MONTANT DES CADEAUX DE NOËL ET DEPARTS EN RETRAITE POUR LES AGENTS DU CONTROIS EN SOLOGNE

- Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles 731-1 à 5,
- Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,
- Vu l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003
- Considérant que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (article L.731-3 du CGFP)
- Considérant qu'une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël et départ à la retraite, n'est pas assimilable à un complément de rémunération,
- Considérant que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de mise en œuvre,

Monsieur Eric MARTELLIERE, adjoint au Maire délégué aux finances, informe que la commune souhaite offrir :

- Une carte cadeau d'un montant de 50,00 € pour le Noël des enfants du personnel ayant entre 0 et 12 ans
- Une carte cadeau d'un montant de 170,00 € pour le Noël des agents présents au sein de la collectivité au 01 novembre de l'année N. Ce montant sera proratisé suivant le temps de présence de l'agent pendant l'année mais pas suivant son temps de travail. Elle sera également offerte aux apprentis et aux contrats aidés
- Une carte cadeau d'un montant de 100,00 € pour les agents partant à la retraite

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise :

- Les cartes cadeaux d'un montant de 50,00 €, 170,00 € et 100,00 € pour respectivement le Noël des enfants du personnel, le Noël des agents et le départ à la retraite.

Ces cadeaux pourront se faire sous forme de chèques cadeaux ou de cartes cadeaux émises par un commerçant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,

- 1 FEV. 2024

- 1 FEV. 2024



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0103 : ELECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE LA COMMUNE DE THENAY

- Vu les articles L2113-13 à L2113-15 et L2113-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la démission de Madame Anne-Laure POUILLAIN au poste de Maire déléguée de Thenay en date du 12 décembre 2023, acceptée par M. le Préfet en date du 8 janvier 2024.
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire le Maire délégué parmi ses membres,

Madame Elodie PEAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire délégué au scrutin secret et à la majorité absolue dans les conditions prévues aux articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cet effet, il désigne deux assesseurs pour procéder à la votation : Jean-Yves DROUHIN et Magali LEONARD.

Mesdames Delphine BARDOUX et Estelle TRONSON se portent candidates.

Chaque conseiller Municipal a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 28
- Nombre de votants : 32 (Anne-Laure POUILLAIN ne prend pas part au vote)
- Nombre de suffrages déclarés nuls ou blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 30

Madame Delphine BARDOUX: Nombre de suffrages obtenus – 26 voix

Madame Estelle TRONSON : Nombre de suffrages obtenus – 4 voix

Madame Delphine BARDOUX est proclamée Maire déléguée de la Commune de Thenay et est immédiatement installée dans ses fonctions.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au-Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORQUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 33

Date de convocation : 19 janvier 2024

Présents : PÉAN-NORQUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNÉ Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNÉ Christophe), POULLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0102 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-1 et L.2121-2,
- Vu la délibération n°2020-0502 du 27 mai 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à neuf le nombre des adjoints,
- Vu les délibérations successives, et notamment la délibération n°2022-0503 en date du 4 mai 2022 fixant le nombre des adjoints et modifiant l'ordre du tableau du Conseil Municipal notamment,
- Vu la délibération n°2023-1003 du 19 octobre 2023 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire,
- Considérant qu'un poste d'adjoint au Maire est désormais vacant, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la nouvelle détermination du nombre des adjoints,

Madame Elodie PEAN-NORQUET, 1^{ère} adjointe au Maire demande au Conseil Municipal de modifier le nombre des adjoints au Maire et le réduire de neuf à huit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- MODIFIE le nombre des adjoints au Maire et le réduit de neuf à huit,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le
Reçu en Préfecture, le
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de janvier à 18h00, le Conseil Municipal « Le Controis-en-Sologne » s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Contres, sous la Présidence de Madame Elodie PÉAN-NORGUET, Maire déléguée de Contres, par suppléance, pour le Maire empêché.

- En exercice : 33
- Présents : 28
- Votants : 32

Date de convocation : 19 janvier 2024
Présents : PÉAN-NORGUET Elodie, MARTELLIERE Eric, BARDOUX Delphine, MOREAU Dany, AUDIANE Séverine, BAUMER Thierry, LE PABIC Christiane, CHASSET Michel, BESNE Christophe, BARON Hervé, COLLIN Guillaume, CORNEVIN Bernard, DELAILLE Céline, DELORD Martine, DROUHIN Jean-Yves, GUIGNÉ Magaly, HUC Béatrice, LEBERT Eric, LEDDET Jean-Luc, LEONARD Magali, MORIN Isabelle, POITEVIN Joël, QUENIOUX Michel, REUILLON Marc, RUDAULT Patrice, TÉTOT Pascale, TURGIS Isabelle, TRONSON Estelle.

Absent(e)s ayant donné(e)s procuration : BRAULT Jean-Luc (pouvoir à MOREAU Dany), LEGOUY Quentin (pouvoir à MORIN Isabelle), LELARGE Antoine (pouvoir à BAUMER Thierry), MICHOT Karine (pouvoir à BESNE Christophe), POUILLAIN Anne-Laure (pouvoir à TRONSON Estelle)

Monsieur Guillaume COLLIN est désigné secrétaire de séance.

DB n°2024-0101 : PROTECTION FONCTIONNELLE - MAIRE DELEGUE DE FEINGS

Monsieur Christophe BESNE, intéressé dans l'affaire sort de la salle.

Madame Elodie PÉAN-NORGUET, 1^{ère} adjointe au Maire rappelle que la commune est tenue de protéger les élus ainsi que les agents contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Lorsque la protection fonctionnelle est demandée par un élu, au titre des articles L 2123-34 et L 2123-35 du CGCT, le conseil municipal, en tant qu'organe délibérant de la commune, est l'autorité compétente pour se prononcer sur cette demande, au nom de la commune.

Les membres du Conseil Municipal ont été informés qu'en date du 5 décembre 2023, Monsieur Christophe Besné, Maire délégué de Feings a été agressé verbalement par un administré lors d'une intervention sur sa commune déléguée. Suite à cette agression, Monsieur Besné a déposé plainte le 7 décembre 2023 et a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle pour la défense de ses intérêts. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu.

Il est proposé d'accorder à Monsieur Besné la protection demandée en fonction des décisions de justice à venir.



- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2123-34, L 2123-35 et L 2511-33 ;
- Vu le décret n° 2017-97 du 26 janvier 2017 relatif aux conditions et aux limites de la prise en charge des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales par l'agent public ou ses ayants droit ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 31 voix POUR et 1 ABSTENTION (Anne-Laure POUILLAIN) d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur Christophe Besné dans le cadre du dépôt de plainte ci-dessus exposé.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif d'Orléans.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
À Contres, le 29 janvier 2024

Publié ou notifié, le - 1 FEV. 2024
Reçu en Préfecture, le - 1 FEV. 2024
Je certifie le caractère exécutoire de ce document.
L'ordonnateur,



Pour le Maire empêché,
Christiane LE PABIC
Adjointe au Maire



